

# Maintenicien-chef en aéronautique, option porteur

RNCP14312 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 5                   |
| Code(s) NSF             | 253                        |
| Code(s) ROME            | I1602                      |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Date d'échéance         | 14/04/2017                 |

## Certificateur(s)

Ministère de la défense - Ecole de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (EFSOAA)

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Le maintenicien chef en aéronautique option Porteur est un chef d'équipe. Il assure la maintenance des aéronefs avec une équipe spécialisée dans les différents domaines d'intervention de sa spécialité. Il est responsable de la disponibilité technique opérationnelle des aéronefs. Il effectue de plus la gestion des matériels et de la documentation technique des aéronefs. Quotidiennement, il rend compte à sa hiérarchie du déroulement de ses activités.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées sont :

1. La maintenance des organes mécaniques et dynamiques de l'aéronef :

- réalise et garantit les opérations techniques de contrôle, de remise en état et de maintien en condition opérationnelle des systèmes mécaniques et de génération électrique, des équipements de test.

2. Le management, l'organisation et le suivi technique des travaux :

- dirige et forme les équipes d'entretien intervenant techniquement sur le conditionnement opérationnel des aéronefs et les principaux systèmes porteurs, d'infrastructure et de test ;
- suit les échéances de contrôle, les évolutions techniques et la traçabilité des opérations effectuées sur aéronefs, les principaux systèmes porteurs, avionique ou de test.

3. La logistique :

- approvisionne et suit en comptabilité les matériels de rechange aéronautiques des principaux systèmes porteurs, avioniques et de test;
- suit les échéanciers de contrôle, les évolutions techniques et la traçabilité des opérations effectuées sur les principaux systèmes porteurs, de test ou de manutention, mis en oeuvre ou stockés en magasin.

4. La sécurité : la lutte contre les sinistres :

- conduit une intervention de lutte contre un sinistre (incendie, soutien aux blessés).

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

1. Au sein du ministère de la Défense, les titulaires travaillent dans différents environnements : sur le territoire national, en opérations extérieures, en mer à bord de navires porte-aéronefs, à terre sur les pistes, en ateliers des bases navales, aériennes ou aéronavales dans un hangar de maintenance, en laboratoire.

2. Dans le secteur civil, les titulaires exercent leur métier dans les domaines :

- de l'entretien des équipements et accessoires mécaniques, électromécaniques et électriques;
- de la mécanique, en général en qualité de mécanicien de maintenance aéronautique, aérospatiale, industrielle, automobile et nautique.

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Mécanicien/Mécanicienne révision mécanique (aéronautique)

Mécanicien de maintenance aéronautique, automobile et nautique.

#### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

1. FRA 66 : La Commission européenne a établi de nouvelles règles pour le maintien de navigabilité et la maintenance des aéronefs. Ce règlement communautaire est entré en vigueur par étapes à compter du 28 septembre 2008.

Aucun des domaines d'emplois relatifs aux aéronefs d'Etat et plus particulièrement aux aéronefs militaires, mais aussi ceux relatifs au matériel d'environnement au sol et à l'infrastructure électronique des aéroports, n'a d'items correspondants dans le règlement européen.

Cependant, dans le cadre de l'adaptabilité des formations de la Défense, de la veille technologique et pédagogique, de la fidélisation, de la promotion interne et de la reconversion du personnel (délivrance au juste besoin des compléments nécessaires permettant l'exercice direct des emplois de maintenance aéronautique dans le civil), le rapprochement avec la norme utilisée dans l'aviation civile est séduisante.

La France élabore ainsi un règlement FRA 66 s'inspirant fortement du règlement Européen qui définit les procédures et les niveaux propres aux aéronefs d'Etat. C'est dans ce cadre que des volets concernant les spécificités militaires – avion, et spécificités militaires – hélicoptère, ainsi qu'une partie spécifique métier (mise en œuvre, ressources humaines, contrôle de gestion du matériel, ...) ont été créés pour couvrir les domaines spécifiques aux aéronefs militaires alors que certains items (équipements de distraction passagers, installation galleys, structure bois, ...) n'ont pas été retenus.

Pour exercer leur métier dans le secteur civil, les titulaires de la certification peuvent être amenés à suivre une formation complémentaire visant les items non retenus, afin d'acquérir une licence Partie-66. Cette licence les habilite à effectuer des vérifications de navigabilité conformément au règlement (CE) n° 2042/2003 de la commission du 20 novembre 2003 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et relatif à l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches.

2. L'habilitation sur des installations « basse tension » et le diplôme « Prévention et Secours Civique de niveau 1 » sont obligatoires pour exercer dans les domaines d'emploi ciblés par la certification.

3. Les candidats doivent être aptes médicalement aux « métiers de maintenance aéronautique ».

4. L'obtention du statut militaire (sous réserve des conditions de recrutement en vigueur) est exigée par le ministère de la Défense pour exercer cet emploi en tant que militaire.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Très élevée (5/5)                                                                                                                                                                                               |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi                                                                                                                                  |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 2 189 €                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>            | Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)                                                                                     |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée)<br>G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 17 706                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 68 %                                                                                                                                                                                                            |

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Emplois saisonniers | 7 % |
|---------------------|-----|

|                                 |                                                                                                                                                         |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Familles professionnelles (FAP) | G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique<br>G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le jury est présidé par le général commandant l'école de formation ou le directeur des formations. Il est composé à parts égales de formateurs et de membres de la profession (au minimum 2 personnes par collège). Les membres extérieurs à l'organisme représentent 50 % du jury.

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 14/04/2017 |
|-------------------------------------|------------|

## Liens avec d'autres certifications

### ANCIENNES VERSIONS

RNCP4970

### NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP31948

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14312/>